

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 36

présenté par
M. Dirx

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 25 et 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas surcharger le code de l'environnement en dispositions relevant de la matière pénale.

Dès lors, il est proposé que les inspecteurs de l'environnement soient explicitement visés au sein de l'article 41-1 du code de procédure pénale afin qu'ils puissent, sur instruction du Procureur de la République, mettre en œuvre les mesures alternatives aux poursuites décrites par ce texte.